

PROCES-VERBAL DE SEANCE

La convocation du Conseil Municipal a été rédigée et distribuée le 09 mars 2018, avec l'ordre du jour suivant :
- vote compte rendu du conseil municipal du 23 février 2018 – vote du compte administratif commune 2017 – vote du compte de gestion commune 2017 – vote du compte administratif service des eaux 2017 - vote du compte de gestion service des eaux 2017 – approbation de l'étude de faisabilité d'un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Fresnois-la-montagne – convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de service intérim

L'an deux mil dix-huit, le quinze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Gérard SOBIACK,

Etaient présents : M. SOBIACK Gérard, M. THOMAS Jean Luc, M. MAILLET David, Mlle FERRY Lolita, Mme LENDROIT Armelle, , M. BOURGEOIS Michaël,

Procurations : M. PARDIEU Rémi donne pouvoir à M THOMAS Jean-Luc

Excusés : M. BORE Julien - M. ABU JAHRUR Riad

Nombre de Présents : 6

Nombre de Votants (présents + procurations) (suffrage exprimé) : 7

Nombre d'absents : 3

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : LENDROIT Armelle

La séance est ouverte à 20 heure 30

18-16 : Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu du conseil du 08 février 2018

VOTE : Suffrage exprimé : 7

A l'unanimité : x OU Pour : __ Contre : __ Abstention : __

18-17 : 7.1 (finances locales – décision budgétaires)

Commune vote du compte administratif 2017.

Le maire sort de la salle. L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur THOMAS Jean-Luc vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Le 16 mars 2018

Investissement

Dépenses	Prévu	134 330.60
	Réalisé	96 075.57
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	134.330.60
	Réalisé	77 690.02
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	269 671.48
	Réalisé	193 268.51
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	269 671.48
	Réalisé	300 347.43
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-18 385.55
Fonctionnement :	107 076.92
Résultat global :	88 691.37

18-18 : 7.1 (finances locales – décision budgétaires)

Commune vote du compte de gestion 2017.

Le maire expose aux membres du conseil municipal, que le compte de gestion est établi par la trésorerie de LONGWY VILLERUPT à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion commune est ensuite soumis au conseil municipal, en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir délibéré vote le compte de gestion de la trésorerie de Longwy Villerupt après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Suffrage exprimé : _7

A l'unanimité : x OU Pour : __ Contre : __ Abstention : __

Date d'affichage et acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

18-19 (7.1 Finances Locales – Décisions budgétaires)**Commune : Affectation du résultat 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	42 849.44
- un excédent reporté de :	64 227.48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	107 076.92
- un déficit d'investissement de :	18 385.55
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	18 385.55
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	107 076.92
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	18 385.55
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	88 691.37
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	 18 385.55

VOTE : Suffrage exprimé : __

A l'unanimité : x OU Pour : __ Contre : __

Abstention : __

18-20 : 7.1 (finances locales – décision budgétaires)**Service des eaux vote du compte administratif 2017.**

Le maire sort de la salle. L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur THOMAS Jean-Luc vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	46 305.55
	Réalisé	2 117.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	46 305.55
	Réalisé	25243.11
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	56 756.55
	Réalisé	29 593.60
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	56 756.55
	Réalisé	60 273.32
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	23 126.11
Fonctionnement :	30679.72
Résultat global :	53 805.83

VOTE : Suffrage exprimé : __

A l'unanimité : x OU Pour : __ Contre : __ Abstention : __

18-21 : 7.1 (finances locales – décision budgétaires)**Service des eaux vote du compte de gestion 2017.**

Le maire expose aux membres du conseil municipal, que le compte de gestion est établi par la trésorerie de LONGWY VILLERUPT à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion service des eaux est ensuite soumis au conseil municipal, en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir délibéré vote le compte de gestion de la trésorerie de Longwy Villerupt après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Suffrage exprimé : 7

A l'unanimité : x OU Pour : __ Contre : __ Abstention : __

Date d'affichage et acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

18-22 (7.1 Finances Locales – Décisions budgétaires)**SERVICE DES EAUX : Affectation du résultat 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9040.17
- un excédent reporté de :	21639.55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	30 679.72
- un déficit d'investissement de :	23126.11
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	23 126.11

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	30 679.72
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	30679.72
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	23 126.11

VOTE : Suffrage exprimé : 7

A l'unanimité : x OU Pour : __ Contre : __
Abstention : __

Date d'affichage et acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

18-23 ETUDE FAISABILITE D'UN PROJET D'EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE FRESNOIS LA MONTAGNE.

Le maire rappelle que la société OSTWIND INTERNATIONALE souhaite étudier la faisabilité d'un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Fresnois la montagne.

Il est précisé que la personne personnellement intéressée par ce projet ne prendra part ni à la discussion ni au vote.

DECIDE à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- de donner UN AVIS FAVORABLE à ce que la société OSTWIND International mène les études et entreprenne les démarches nécessaires au développement d'un projet éolien sur le territoire de la Commune ;
- de donner UN AVIS FAVORABLE à ce que la société OSTWIND International prenne les dispositions nécessaires à l'implantation d'un ou plusieurs mâts de mesures du vent en vue de vérifier le potentiel éolien de la Commune ;
- de donner tout pouvoir au Maire concernant la signature des documents nécessaires avec la société OSTWIND International pour l'avancement du projet éolien.

18-24 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU SERVICE INTERIM

Le maire expose à l'assemblée que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service intérim auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le conseil d'administration de cet établissement.

Il sollicite du conseil municipal l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le conseil municipal autorise le maire à faire appel à ce service de signer la convention correspondante le moment venu.

VOTE : Suffrage exprimé : 7

A l'unanimité : x OU Pour : __ Contre : __ Abstention : __

La séance est close à 22 heures 30

Signatures

La secrétaire

Le Maire

Gérard SOBIACK